

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Service de l'assainissement collectif

EXERCICE

2017

**Document établi
le 17/09/2018**

selon l'article L 2224-5 du Code Général
des Collectivités Territoriales et conforme
au décret n°2007-675 du 02/05/2007

SOMMAIRE

I.	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	2
I.1	CONTEXTE	2
I.2	ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS	3
I.3	ABONNEMENTS AU SERVICE.....	3
I.4	RESEAUX DE COLLECTE	3
I.5	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES	3
I.6	BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION	3
II.	TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
II.1	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DES PRESTATIONS ANNEXES	4
	Modalités de tarification	4
II.2	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	4
	Evolution du tarif de l'assainissement.....	4
	Composantes de la facture d'un usager de 120 m ³	5
II.3	RECETTES DU SERVICE.....	5
III.	INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	6
III.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées.....	6
III.2	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES	6
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	6
	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'eau usée	8
III.3	CONFORMITE AUX PRESCRIPTIONS DEFINIES EN APPLICATION DU DECRET N°94-469 DU 3 JUIN 1994 MODIFIE	8
	Conformité des équipements d'épuration	8
	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	8
III.4	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	8
IV.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	9
IV.1	TRAVAUX ENGAGES, A VENIR ET A L'ETUDE	9
IV.2	FINANCEMENT DES TRAVAUX	10
	Montants financiers	100
	Etat de la dette du service	100
	Amortissements	100
V.	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU.....	11

I. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

I.1 Contexte

Au 1^{er} janvier 2017, la commune de Saint Bon Tarentaise a fusionné avec la commune de la Perrière pour devenir ensemble **la commune nouvelle de Courchevel**.

L'ex commune de la Perrière, d'une superficie de 10 km², compte 455 habitants. Elle se compose d'une station, la Tania, et de neuf villages.

Le service de collecte des eaux usées de la Perrière est assuré **par le syndicat d'assainissement des Dorons**. Il a également en charge la gestion et l'entretien de la station d'épuration située à Moutiers. Le syndicat des Dorons a délégué l'exploitation du service de l'assainissement sous forme de contrat d'affermage à **Véolia** depuis 2012.

La collecte des eaux usées et l'entretien des réseaux de l'ex commune de Saint Bon sont assurés par le service de l'eau et de l'assainissement de la commune de Courchevel.

Le traitement des eaux usées est effectué par la station d'épuration située sur la commune de Courchevel, qui relève de la compétence du **Syndicat Intercommunal de l'Assainissement de la Vanoise (S.I.A.V.)**.

1 - Géographie

L'ex commune de Saint Bon s'étend sur une superficie de 5 894 ha de l'altitude 685 m (doron de Bozel), à 3051 m (Aiguille du Fruit). Située en partie dans le Parc National de la Vanoise, (1/7 de son territoire) et dans le domaine de ski des « 3 Vallées », la commune de Courchevel est une station de sports d'hiver reconnue dans le monde entier.

Cette station se développe sur plusieurs niveaux :

- Courchevel (1850 – 2000 m),
- Courchevel Moriond (1650 m),
- Courchevel Village (1550 m),
- Courchevel Le Praz (1300 m)
-

La commune se compose également de plusieurs villages ou hameaux :

- Saint Bon,
- le Freney,
- la Jairaz,
- le Fontanil,
- la Cuerdy,
- le Buisson,
- le Fay,
- le Grenier,
- le Grand Carrey,
- le Petit Carrey.

2 - Population

La population permanente de « Courchevellois » est de 1964 habitants au 1^{er} janvier 2016.

La capacité totale d'accueil touristique de la commune est d'environ 40 000 lits (hôtellerie, résidence de tourisme, résidences secondaires, hébergements privés).

I.2 Estimation du nombre d'habitants desservis

Nombre d'habitants permanents	1 964
Nombre d'habitants desservis en période hivernale	40 000

I.3 Abonnements au service

Abonnements	au 31/12/2017
Nombre d'abonnements domestiques	7 564
Nombre d'abonnés avec autorisation de déversement (industriels) *	0
Nombre total d'abonnements	7 564

* Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

I.4 Réseaux de collecte

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 3,6 km de réseau unitaire hors branchements,
- 49,08 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

Soit un linéaire de collecte total de 52,68 km (auquel s'ajoute 37 km de réseau d'eau pluviale).

I.5 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Voir rapport SIAV.

I.6 Boues issues des ouvrages d'épuration

Voir rapport SIAV

II. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

II.1 Prix du service de l'assainissement collectif et des prestations annexes

Modalités de tarification

Depuis l'année 2010, et suite à la mise en place de têtes radio émettrice sur l'ensemble des compteurs des abonnés, la relève s'effectue deux fois par an et donne lieu à deux émissions de factures (mai 2017 et décembre 2017).

Une nouvelle tarification saisonnière, prenant effet au 1^{er} décembre 2012, a été instaurée. Il en découle une tarification hiver pour les redevances du 1^{er} décembre 2016 au 30 avril 2017 et une tarification été pour les redevances du 1^{er} mai 2017 au 30 novembre 2017.

L'abonnement est semestriel.

Depuis 2014, le service est assujéti à la TVA à 10% (au lieu de 7% en 2013).

Les tarifs de l'assainissement ont été fixés par délibération du conseil municipal n°195-2016, du 7 novembre 2016 applicables à compter du 1^{er} décembre 2016.

II.2 Le prix de l'assainissement collectif

Evolution du tarif de l'assainissement

		2014	2015	2016	2017	Variation 2016-2017
Part de la collectivité						
Part fixe	Abonnement ordinaire	70€/an	60€/an	60€/an	60€/an	0 %
Part variable	Redevance assainissement du 01/12/16 au 30/04/17					
		0.91€/m3	0.71€/m3	0.71€/m3	0.51€/m3	-28,17 %
	Redevance assainissement du 01/05/17 au 30/11/17					
		0.20€/m3	0.10€/m3	0.10€/m3	0.10€/m3	0 %
Tiers – Redevance aux organismes publics						
Part variable	Redevance SIAV Syndicat Intercommunal de la Vanoise	2.50 €/m3	2.50 €/m3	2.50 €/m3	2.50 €/m3	0%
	Redevances à l'Agence de l'eau Redevance modernisation des réseaux de collecte	0.15 €/m3	0.155 €/m3	0.16 €/m3	0.155 €/m3	-3.12%
TVA		10%	10%	10%	10 %	10%

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

A raison de 10m³ par mois

	2014	2015	2016	2017	Variation 2016-2017
Commune de Courchevel	129.50	102.50	102.50	92.50	-9.75 %
SIAV	300	300	300	300	0 %
Agence de l'eau modernisation des réseaux de collecte	18	18.60	19.20	18.60	-3.12 %
TVA (le cas échéant)	44.04	42.11	42.17	41.11	- 0.14 %
Total TTC	491.54	463.21	463.87	452.21	-2.51 %

	2016	2017
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³	3.86 € TTC /m³	3.77 € TTC / m³

II.3 Recettes du service

Recettes, pour la collectivité, liées à la facturation de l'assainissement collectif aux abonnés (hors taxes et redevances) :

	2016	2017
Part commune de Courchevel	804 152 €	711 180 €
Part SIAV	1 587 626 €	1 503 467 €
TOTAL	2 389 778 €	2 206 815 €

La collectivité a en outre perçu les sommes suivantes :

	2016	2017
Import d'effluents d'autres services	0€	0€
Prime pour épuration de l'agence de l'eau	0€	0€
Contributions au titre des eaux pluviales	0€	0€
Contributions exceptionnelles du budget général	0€	0€
Sommes perçues auprès des abonnés conformément au règlement du service (frais d'accès, travaux de réalisation de branchements neufs)	0€	0€

La collectivité a payé les sommes suivantes :

	2016	2017
Reversement de la part SIAV	1 587 626 €	1 503 467

III. INDICATEURS DE PERFORMANCE

III.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement :

$$\begin{aligned} & \text{Taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} \\ & = (\text{Nombre d'abonnés desservis} / \text{Nombre d'abonnés potentiels}) \times 100 \end{aligned}$$

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 88.81% des 8 517 abonnés potentiels.

III.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	95%	4
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	33

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'eau usée

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km	0.9	0.7	0.33	0.43	0.94	0.3	1.35	1.90

Au cours des 5 dernières années, 4.92 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} \\ = [(L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}) / (5 \times \text{linéaire du réseau de desserte})] \times 100$$

Pour l'année 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement est de 1,87 % (1,27 % en 2014).

III.3 Conformité aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 3 juin 1994 modifié

Une filière est dite « conforme » lorsqu'elle respecte les prescriptions définies en application des articles R. 2224-6 à R. 2224-17 du code général des collectivités territoriales

Conformité des équipements d'épuration

Voir rapport SIAV

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

Voir rapport SIAV

III.4 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

Voir rapport SIAV

IV. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

IV.1 Travaux engagés, à venir et à l'étude

Travaux réalisés en 2014

- Remplacement du collecteur d'eaux usées entre Courchevel 1850 et le réseau du SIAV à Courchevel Village, EU 880ml Ø300mm,
- Extension de réseau d'assainissement au village des Brigues, EU 35ml Ø200mm,
- Travaux de raccordement d'abonnés au réseau du SIAV, village de la Choulière,
- Travaux de réduction des odeurs (Courchevel Village et la Choulière),
- Travaux de suppression des eaux claires parasites suite à l'étude hydraulique du Praz (lotissement de la Perellaz, Moriond entrée aval),
- Modification des réseaux secteur des Grandes Combes suite aux travaux d'aménagement de voirie,
- Mise à jour des plans de réseaux assainissement et intégration au SIG.

Travaux réalisés en 2015

- Fin de la mise en séparatif et réhabilitation réseaux allée des Cerisiers partie amont, EU 140ml PP200, EP 360ml PP200,
- Réfection du collecteur d'eaux usées depuis le réservoir du Belvédère jusqu'à la route des Avals, EU 150ml, PP200, EP 230ml PP200,
- Raccordement au réseau d'assainissement collectif des villages :
 - Le Grand Carrey (partie ouest), finalisation du projet,
 - Le Petit Carrey, projet en cours d'étude.
- Réfection des réseaux humides villages des Brigues, projet en cours d'étude,
- Poursuite de la mise à jour des plans de réseaux assainissement et intégration au SIG.

Travaux réalisés en 2016

- Raccordement au réseau d'assainissement collectif du Grand Carrey, 350 ml PP 200,
- Réfection des réseaux humides villages des Brigues, première tranche de travaux.250ml PP 200,
- Réfection des réseaux humides. Bel Air. 1^{ère} tranche 750ml PP 200,
- Poursuite de la mise à jour des plans de réseaux assainissement et intégration au SIG.

Travaux réalisés en 2017

- Réfection des réseaux humides villages des Brigues deuxième tranche de travaux,
- Réfection des réseaux humides. Bel Air. Deuxième tranche,
- Réfection des réseaux humides Village du Fontanil.

Travaux prévus en 2018

- Réfection des réseaux humides hameau de la Cuerdy,
- Réfection des réseaux humides hameau des Brigues troisième tranche de travaux,
- Réfection des réseaux humides hameau du Grenier.

IV.2 Financement des travaux

Montants financiers

	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	535 641 €	1 035 850 €
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2017
Encours de la dette au 31/12/2017 (montant restant dû en €)		1 481 271 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	108 958 €
	en intérêts	60 310 €

Amortissements

Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de 297 188 € (278 412 € en 2016).

V. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2017, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance.

ANNEXES



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du lundi 7 novembre 2016**

L'an deux mille seize, le lundi sept novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MUGNIER, Maire.

- **Étaient présents :** M. Philippe MUGNIER, M. Jean-Christophe VIDONI, Mme Josette RICHARD, M. Patrick MUGNIER, Mme Sylvie CHABOUD, M. Yann MAHE, M. Serge DALLE-FRATTE, Mme Annie WAGNER, Mme Véronique BENE, M. Gilbert BLANC-TAILLEUR, Mme Dominique CHAPUIS.
Formant la majorité des membres en exercice.
- **Absents excusés et représentés :**
Mme Laurence CHEVALLIER qui a remis son pouvoir de vote à Mme Sylvie CHABOUD
Mme Béatrice CHEVALLIER qui a remis son pouvoir de vote à M. Philippe MUGNIER
Mme Laurette COSTES qui a remis son pouvoir de vote à Mme Véronique BENE
M. Nicolas GAULIN qui a remis son pouvoir de vote à M. Serge DALLE-FRATTE
M. Nicolas DESSUM qui a remis son pouvoir de vote à Mme Josette RICHARD
M. Fernand MUGNIER qui a remis son pouvoir de vote à M. Gilbert BLANC-TAILLEUR
Mme Marie-Noëlle PERRIER qui a remis son pouvoir de vote à Mme Dominique CHAPUIS
- **Absente excusée :**
Mme Valérie DEPOULAIN-COURTOIS
- **Secrétaire de séance :** M. Yann MAHE

Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 11 Nombre de conseillers votants : 18

Date d'Envoi des Convocations & Date d'Affichage de l'Ordre du Jour en Mairie : **lundi 31 octobre 2016**

Délibération n° 195-2016

Codification ACTE : 7102

Objet : AFFAIRES FINANCIERES - Modification des tarifs des services de l'eau et de l'assainissement

Monsieur Jean-Christophe VIDONI rappelle au conseil municipal que les services publics de l'eau et de l'assainissement sont gérés par la commune et qu'il convient de fixer les tarifs correspondants.

Les tarifs fixés par délibération n° 309-2014 en date du 4 décembre 2014 pour l'année 2015 ont été maintenus pour l'année 2016.

Il est proposé de valider la nouvelle grille tarifaire qui s'appliquera à compter du 1^{er} décembre 2016.

DELIBERATION

Le conseil municipal,

- **SUR** rapport de Monsieur Jean-Christophe VIDONI,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité,

- **FIXE** les tarifs des services de l'eau et de l'assainissement, conformément au tableau de synthèse joint la présente délibération,

- **DIT** que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} décembre 2016 et jusqu'à nouvelle délibération de sa part,

- **PRECISE** que les redevances « lutte contre la pollution » et « modernisation des réseaux » seront appliquées aux taux fixés par l'Agence de l'Eau et la redevance « SIAV » fixée par le Syndicat Intercommunal de la Vanoise.

Pour extrait certifié conforme,

 Maire,
Philippe MUGNIER

TARIFS A COMPTEUR DU 1er DECEMBRE 2016

EAU

période de facturation	désignation	tarif HT
pour 12 mois	prime fixe annuelle / unité de logement*	90,00 €
pour 12 mois	location compteur diamètre 15	11,50 €
	location compteur diamètre 20	13,50 €
	location compteur diamètre 25	23,50 €
	location compteur diamètre 30	25,50 €
	location compteur diamètre 40	50,00 €
	location compteur diamètre 50	60,00 €
	location compteur diamètre 60	100,00 €
	location compteur diamètre 80	120,00 €
	location compteur diamètre 100	150,00 €
	location compteur diamètre 150	180,00 €
du 01/12/n au 30/04/n+1	consommation seuil 1 : jusqu'à 100 m3 / unité de logement	1,34 €
	consommation seuil 2 : entre 101 et 300 m3 / unité de logement	1,94 €
	consommation seuil 3 : entre 301 et 600 m3 / unité de logement	2,48 €
	consommation seuil 4 : supérieur à 601 m3 / unité de logement	2,98 €
du 01/05/n+1 au 30/11/n+1	consommation / m3	0,58 €

ASSAINISSEMENT

période de facturation	désignation	tarif HT
pour 12 mois	prime fixe annuelle / unité de logement	60,00 €
du 01/12/n au 30/04/n+1	redevance assainissement / m3	0,51 €
du 01/05/n+1 au 30/11/n+1	redevance assainissement / m3	0,10 €

* unité de logement :

- habitat individuel et collectif : 1 logement = 1 unité de logement
- résidence hôtelière - hôtel : 5 chambres = 1 unité de logement
- commerce (boutique - restaurant hors hôtel) = 1 unité de logement
- équipements publics : selon fréquentation